

Déclaration de la Commission Exécutive Nationale du SNFOLC

12 et 13 octobre 2023

**FACE À LA MARCHÉ À LA GUERRE ET AUX POLITIQUES
GOUVERNEMENTALES DE RÉGRESSION SOCIALE, ORGANISER
LES PERSONNELS POUR FAIRE ABOUTIR LES REVENDICATIONS !**

La CEN se réunit ces 12 et 13 octobre, alors que la guerre en Ukraine se poursuit et qu'une nouvelle fois, le conflit et les violences l'emportent entre Israël et la Palestine, contribuant à accélérer la marche à la barbarie. Avec la FNEC FP-FO, et la Confédération FO, la CEN « *condamne l'escalade de violences au Proche-Orient et réaffirme son soutien et sa solidarité à l'égard de la population, des travailleurs palestiniens et israéliens, et de leurs syndicats* », et appelle à « *un cessez-le feu immédiat, l'arrêt des hostilités et l'établissement des conditions assurant à la population de vivre en sécurité et d'accéder aux besoins fondamentaux (soins, alimentation, logement)* ».

En France, le président Macron et son gouvernement poursuivent à marche forcée leurs politiques de casse sociale, de destruction des services publics, et d'austérité salariale et budgétaire en vue d'imposer à tous la baisse du « coût du travail ». Ainsi, après le recours, pour la douzième fois, au 49.3 pour imposer sans vote la loi de programmation des finances publiques visant à ramener le déficit public en dessous des 3 % du PIB exigé par le traité de Maastricht, le ministre délégué aux comptes publics Thomas Cazenave annonce une dizaine d'autres 49.3 pour l'adoption du projet de loi de finances (PLF) et du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2024. Dans le même temps, après avoir passé en force la réforme des retraites, le gouvernement multiplie les mesures contraignant les salariés à « travailler plus » sans gagner plus : réforme de l'assurance chômage, projet de loi sur le plein emploi imposant le travail obligatoire aux allocataires du RSA....

La première conséquence des guerres et de ces politiques de régression sociale, pour les salariés du public comme du privé, est l'inflation galopante qui dégrade leur pouvoir d'achat et leurs conditions d'existence, tant en France que pour les personnels à l'étranger. Pour l'ensemble des personnels, notamment les AED et les AESH aux conditions d'emploi les plus précaires, le blocage de la valeur du point d'indice crée une situation impossible. Les personnels AESH vivent toujours sous le seuil de pauvreté.

La promesse du candidat Macron aux présidentielles d'augmenter les salaires de 10 % n'est pas tenue : les miettes indemnitaires octroyées en septembre qui sont de plus, sans effet sur le montant de la retraite, ne règlent rien. FO revendique 10 % d'augmentation indiciaire pour tous, immédiate et sans contrepartie, et l'ouverture de négociations pour rattraper la perte de pouvoir d'achat (27,5 % depuis 2000). De même la CEN revendique l'augmentation des salaires pour les personnels de droit local en poste dans les établissements à l'étranger.

La CEN du SNFOLC reprend à son compte la formulation de la confédération FO sur l'échelle mobile des salaires et exige l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation.

**CONTRE LE CHAOS DES RÉFORMES MACRON – ATTAL, DÉFENDRE
LES POSTES, LES STATUTS ET LES DIPLÔMES NATIONAUX...**

C'est dans cette situation que s'est déroulée la rentrée scolaire qui, comme c'était prévisible, s'est avérée chaotique. L'engagement du président Macron et de son ministre Attal qu'il y ait un professeur devant chaque classe n'a pas été tenu. Selon la presse, à la rentrée, il manquait au moins un enseignant dans au moins 58 % des collèges et des lycées. Et pour cause : 481 postes supprimés en 2023 pour quasiment le même nombre d'élèves, plus de 3000 postes non pourvus aux concours d'accès à l'enseignement, des démissions multipliées par quatre en dix ans. Partout, les professeurs manquent, dans toutes les disciplines, mais également des CPE, des AED, des AESH, des aides labos, des Psy-EN... Partout les classes sont surchargées. Partout les conditions de travail ne cessent de se dégrader, plaçant des personnels de plus en plus nombreux dans des situations impossibles, à commencer par les TZR et les contractuels particulièrement frappés, avec des affectations tardives, sur plusieurs établissements, voire en dehors de toutes règles.

Face à cette situation d'effondrement, le ministre Attal qui a déclaré vouloir provoquer un « choc des savoirs » et « relever le niveau » à l'occasion de la journée mondiale des enseignants du 5 octobre, ne trouve rien de mieux que de supprimer encore 2 511 postes, dont 680 dans les collèges et lycées, pour septembre 2024, dans le cadre d'un Budget de l'Etat qui fait la part belle aux

dépenses militaires (+ 7,6 % pour la Défense contre + 6,5 % pour l'Éducation...). La CEN exige l'arrêt des suppressions de postes et la création en urgence des postes statutaires nécessaires.

Le « Pacte », présenté comme la solution au manque d'enseignants, reste rejeté par tous les syndicats et une très large majorité des professeurs qui refusent la contractualisation et l'annulation. Loin de résoudre le problème du remplacement lié aux suppressions de postes et de pallier l'affaiblissement de l'instruction, l'heure hebdomadaire de « soutien » ou « *d'approfondissement* » et « *devoirs faits obligatoires* », sont surtout un prétexte pour rendre professeurs des écoles, professeurs de collèges et AED interchangeables. La CEN revendique le rétablissement de la technologie en 6^{ème} et des postes supprimés. La CEN réaffirme sa revendication d'abandon du pacte enseignant, et le retrait / abrogation de toutes les mesures contraignant les personnels à « travailler TOUJOURS plus » (stages de formation hors temps de service, réforme des retraites Macron-Borne...), détruisant leurs statuts qui garantissent leurs rémunérations.

La CEN s'oppose aux formations imposées hors temps d'enseignement et pendant les vacances. La CEN revendique le droit à la formation continue choisie et sur temps d'enseignement, s'oppose aux formations-formatages et rappelle qu'aucune formation ne peut être imposée pendant les vacances. La CEN a pris connaissance des démissions massives de formateurs contre ces dispositions, et se félicite des nombreuses prises de position qu'elle appelle à élargir.

Alors qu'avec les PIAL de JM Blanquer, les élèves en situation de handicap perdent de plus en plus d'heures d'accompagnement AESH, le Président Macron, avec son acte II de l'école inclusive applicable à la rentrée 2024, voudrait aller plus loin : fermeture des établissements médico-sociaux qui seraient dissous dans les établissements scolaires, remise en cause du nombre d'AESH qui serait trop élevé, fusion des missions des AESH et AED dans un nouveau cadre d'emploi ARE (accompagnants à la réussite éducative) pour encore plus d'économies d'échelle et mettre fin au repérage préalable des MDPH. Avec la FNEC FP-FO, la CEN revendique l'abandon des PIAL, le maintien et la création des établissements médico-sociaux, la création des postes d'enseignants spécialisés nécessaires, un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH, le retrait de l'acte II de l'école inclusive.

Quant au report des épreuves de spécialité du baccalauréat en juin 2024, s'il constitue un premier recul, il ne règle pas les problèmes de fond posés par la réforme Blanquer qui est maintenue (contrôle continu, grand oral...). Au contraire, dans ce cadre, le nouveau calendrier va alourdir la charge de travail des professeurs chargés des surveillances, des corrections, et de faire passer les oraux. Pour FO, le report des épreuves de spécialité met à l'ordre du jour le combat pour l'abrogation du Bac Blanquer et de Parcoursup et le rétablissement des épreuves nationales, terminales, disciplinaires, ponctuelles et anonymes. La CEN s'oppose au report du bac du 8 juillet au 11 juillet qui, de ce fait, supprime trois jours de vacances aux collègues concernés.

A travers toutes ces attaques c'est l'instruction et l'enseignement disciplinaire qui sont menacés, comme levier pour faire exploser

nos statuts nationaux.

Par ailleurs, au nom de la « *reconquête du mois de juin* » et après avoir confirmé sa volonté d'imposer le SNU transformant l'école en vivier de recrutement pour l'armée, le ministre Attal impose un stage de deux semaines en milieu professionnel pour les élèves de seconde, du 17 juin au 28 juin.

La CEN réaffirme sa revendication d'abrogation du SNU et exige l'abandon immédiat de la mesure imposant le stage pour les élèves de seconde. Ces élèves n'ont rien à faire ni en milieu professionnel, ni dans aucun lieu encadré par l'armée.

DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES, COMME AU PLAN INTERPROFESSIONNEL, DÉFENDRE LES LIBERTÉS ET L'INDÉPENDANCE SYNDICALES !

Afin de mener à bien son programme de liquidation des conquêtes sociales et des services publics, à commencer par l'école et l'hôpital, le Président Macron, ultra-minoritaire, s'efforce d'associer les organisations syndicales à la mise en œuvre de ses mesures, tout en brandissant la répression systématique contre toute forme de résistance ou de contestation.

Avec le Comité Confédéral National FO, la CEN « *s'inquiète des dérives autoritaires de l'Etat, dénoncées notamment par la confédération syndicale internationale au sujet notamment du mouvement des retraites.* ». Elle « *rappelle son attachement indéfectible aux libertés démocratiques, individuelles et collectives en particulier le droit de grève et de manifester* » et « *condamne l'augmentation des sanctions disciplinaires et judiciaires contre les militants syndicalistes.* ».

De même, avec les syndicats enseignants ayant participé le 20 septembre à la table ronde avec la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, la CEN du SNFOLC condamne les propos inacceptables tenus par certains députés Renaissance et RN à l'encontre des représentants syndicaux.

La CEN dénonce les dispositions prises par le ministre Attal au nom de la lutte contre le harcèlement scolaire, et qui tantôt consistent à envoyer la police dans les établissements, y compris en plein cours pour arrêter des élèves mineurs, et tantôt mettent les personnels en difficulté en leur imposant des tâches supplémentaires non disciplinaires (cours d'empathie, questionnaires aux élèves et parents, journée du 9 novembre sur le harcèlement...) et en les exposant à des situations incontrôlées (tensions ou conflits avec les familles, pressions...), tout en refusant de créer les postes nécessaires d'infirmières, de médecins scolaires, d'assistants sociaux, de vie scolaire et de PsyEN pour améliorer l'encadrement et la protection des élèves. Dans ces conditions, la CEN se félicite de la décision de la FNEC FP-FO de quitter le groupe de travail sur le harcèlement.

La CEN déclare son soutien à la présidente du jury du Capes externe de Philosophie, Sylvia Giocanti, démise de ses fonctions pour avoir réintroduit un contenu disciplinaire dans l'épreuve orale dite « entretien professionnel » instaurée par la réforme du Capes de 2022. Cette révocation constitue à la fois un grave pré-

cèdent remettant en cause la souveraineté des jurys de concours, et une attaque caractérisée contre l'enseignement disciplinaire. La CEN se félicite de la décision de la Confédération de ne pas participer au Conseil National de la Refondation, ainsi que de la décision du CCN, concernant la conférence sociale sur les bas salaires, de mandater le Bureau confédéral pour y « *exprimer nos revendications (...) et (...) s'en extraire si elles ne sont pas discutées* ».

LE SNFOLC PLEINEMENT ENGAGÉ SUR LE TERRAIN POUR BLOQUER LA CASSE DE L'ÉCOLE !

Pour le SNFOLC, toutes les mesures gouvernementales font système : réduire les dépenses publiques, bloquer les salaires, supprimer les postes, réduire les droits statutaires (mutations, avancement dans la carrière avec PPCR), alourdir les missions... et reculer l'âge de départ en retraite. Pour FO, 2 ans ferme, c'est toujours non ! Les personnels qui gèrent quotidiennement la pénurie n'ont pas à renoncer à leurs droits, à leurs missions, aux programmes nationaux d'enseignement et aux diplômes. Pour FO, c'est inacceptable !

Dans ce cadre, la CEN rappelle que les élections professionnelles auront lieu prochainement au CNED et invite les syndicats départementaux, les militants, à faire voter l'ensemble des adhérents et sympathisants FO lors du vote par correspondance. Pour cela, la CEN incite les syndicats à suivre la réception du matériel auprès des votants FO pour l'envoi du Bulletin de Vote avant le 19 octobre 2023.

La CEN appelle les militants, les personnels à poursuivre la campagne de réunions pour refuser collectivement le « Pacte enseignant », exiger le respect des statuts et des missions, une véritable augmentation des salaires, ainsi que l'arrêt des suppressions de postes et la création des postes statutaires nécessaires. D'ores et déjà, plusieurs dizaines de prises de positions supplémentaires ont été recueillies.

De même, elle appelle à poursuivre et amplifier la campagne de réunions dans les lycées pour le rétablissement du baccalauréat national, premier grade universitaire, en vue de la préparation d'une conférence nationale début 2024 en défense des disciplines et des diplômes nationaux.

Dans un contexte d'inclusion de plus en plus systématique, avec la CEF de la FNEC FP-FO, la CEN « *se félicite des dizaines de réunions qui se sont d'ores et déjà tenues ou ont été programmées* » dans le cadre de la préparation de la conférence nationale du 17 novembre contre l'acte II de l'école inclusive, et invite les syndicats départementaux « *à multiplier la tenue de réunions syndicales et d'assemblées générales, si possible dans l'unité avec les autres fédérations, les parents d'élèves et les associations, pour établir l'état des lieux de la situation et les revendications, discuter des initiatives à prendre pour leur satisfaction et mandater leurs délégués* ».

Les campagnes de mutation, d'affectation en poste adapté, de recours PPCR sont aussi des moyens de construction et de développement du syndicat.

Dans le cadre de ces initiatives, forte des résultats enregistrés d'ores et déjà en termes de syndicalisation d'un nombre conséquent de syndicats départementaux, la CEN du SNFOLC appelle toutes les structures à élaborer un plan de syndicalisation, à même de faire enregistrer une progression importante du nombre de syndiqués d'ici la fin de l'année.

Adoptée à l'unanimité moins une abstention